

CHALLENGE DE L'AIRE TOULONNAISE

REGLEMENT

Version du 18/11/2008 :

Article 1 : Membres

Le CHALLENGE DE L'AIRE TOULONNAISE est organisé par les clubs de voile « habitables » de la Rade de Toulon qui veulent bien s'associer à la manifestation. Au 18/11/2008, il regroupait :

- l'ASSOCIATION NAUTIQUE DE St MANDRIER (ANSM)
- le YACHT CLUB DES SABLETTES (YCS)
- la SOCIETE NAUTIQUE DE LA PETITE MER (SNPM)
- la SOCIETE NAUTIQUE DES MOUISSEQUES (SNM)
- le CLUB NAUTIQUE DE LA MARINE TOULON (CNMT)
- la SOCIETE NAUTIQUE DE TOULON (SNT)
- la SOCIETE DES REGATES DE TOULON (SRT)
- le CLUB NAUTIQUE DES SALETTES (CNS)

Article 2 : Calendrier

Le calendrier est établi chaque année lors de la réunion pour le programme de toutes les régates de la Rade.

Il est retenu une régata par club et par saison (du 01/09 au 30/06).

Chaque club propose la régata qu'il souhaite voir retenir au calendrier du Challenge.

Il ne sera retenu qu'une manche des épreuves en comportant plusieurs. Au cas où plusieurs manches seraient courues le même jour, c'est le classement général de ces manches qui sera retenu.

Article 3 : Instructions de Course

Toute régata inscrite au CHALLENGE DE L'AIRE TOULONNAISE doit se courir avec les IC types.

Pour qu'elle puisse valablement être reportée, la date de report éventuelle doit figurer au programme.

Les I.C. devront obligatoirement faire référence à la formule de calcul de durée d'ouverture de la ligne suivante :

$$HL = D \times (C \text{ Len} - C \text{ Rap}) + HAP + BONI$$

où :

- HL est l'heure de fermeture de la ligne
- D la longueur du parcours
- C Len le handicap du bateau théoriquement le plus lent (celui à qui on enlève le plus de secondes par mille parcouru.)
- C Rap le handicap du bateau théoriquement le plus rapide
- HAP l'heure d'arrivée du premier. Une heure limite d'arrivée du premier peut être fixée.
- C Len et C Rap seront affichés au tableau officiel (Liste des bateaux inscrits).
- BONI est une variable proportionnelle à la longueur du parcours. Elle est égale à $(D * 3 \text{ mn})$. Elle ne peut être inférieure à 30 mn.

Dans la mesure du possible, le Comité de Course annoncera par VHF l'heure de fermeture de la ligne.

Article 4 : Classement du Challenge

Le classement est fait par classe : A – B – C – D – FIRST 31.7 – E+F+G – R1+R2+ L de taille équivalente – NEPTUNE 6.25 – R3+R4+L de taille équivalente.

Les Classe L : (bateaux de sport légers). En attendant qu'ils soient plus nombreux, ils seront regroupés en classe R avec les bateaux de taille équivalente.

Les points seront attribués par groupe de classe, tout regroupement exclu, selon le système H, c'est à dire selon la formule :

$$\text{Points} = 101 * (\text{N} - \text{A} + 1) / (\text{N} + 1)$$

N est égal au nombre de partants, soit nombre d'inscrits moins les DNC.

A est égal à la place du bateau dans le classement

Les abandons et DNS reçoivent la moitié des points du dernier bateau classé.

Les DNC, OCS et disqualifiés reçoivent 0 point.

Le classement se fera par addition des points de l'ensemble des manches moins la plus mauvaise.

Article 5 : Meilleur Club de la Rade

Un Trophée du Meilleur Club de la Rade sera attribué au club totalisant le plus fort total à l'addition de l'ensemble des points attribués aux bateaux courant sous ses couleurs. Aucune manche ne sera retirée pour ce calcul.

Seuls les clubs participant à l'organisation du Challenge sont classés.

Article 6 : Remise des prix

Chaque club organise à tour de rôle la remise des prix dans l'ordre suivant :

ANSM – YCS – SNPM – SNM – CNMT – SNT – SRT – CNS

Les frais sont partagés à parts égales entre les clubs, selon un budget fixé en réunion.

Article 7 : Révision du Règlement

Le présent règlement ne peut être révisé qu'une fois par an, **en fin de saison, pour entrer en vigueur pour le Challenge suivant.**